

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale D.E. C.E.S.F.

1 - Conditions d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) Être titulaire du BTS ESF ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- 2) Bénéficier d'une validation de leurs études. (Titulaire du DE ASS, DE EJE, DE ES ou d'un DUT Carrières sociales)
- 3) Valider les expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Après sélection, les candidats souhaitant bénéficier d'un allègement de formation seront reçus dans le cadre d'un entretien avec un responsable de formation de l'Établissement.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle.

2 – Modalités de candidature

Les inscriptions aux épreuves d'admission se font sur trois listes distinctes :

1. Les candidats en poursuite d'études :

Est considéré « en poursuite d'études », toute personne ayant achevé sa scolarité depuis moins de 2 ans avant le démarrage de la formation (certificat de scolarité N-2 à l'appui. Exemple : pour une rentrée en septembre 2024, un certificat de scolarité 2022-2023 ou 2021-2022).

2. Les personnes qui relèvent de la formation continue adulte en situation d'emploi ou non.

3. Les personnes qui relèvent de l'apprentissage

*Pour les personnes qui relèvent de la formation continue adulte ou de l'apprentissage la demande de financement s'effectue auprès du GRETA-CFA de Vendée.

206 rue Roger Salengro - 85000 LA ROCHE SUR YON.

Contactez Mme **BESSEAU** - marina.besseau@ac-nantes.fr

3 – Modalités et frais de sélection

Les inscriptions s'effectuent par dossier téléchargeable sur le site du lycée (site) accessible à partir novembre/décembre à renvoyer par mail à l'adresse : inscription.atlantique@ac-nantes.fr en notant dans l'objet : nom_prenom_DECESF ou par wetransfer.com. **Tous les documents seront joints en format PDF uniquement.**

Les dates d'inscription et de clôture aux admissions sont inscrites sur le site du lycée Atlantique

Les frais de sélection s'élèvent à 30€.

4 - Demande d'aménagement des épreuves de sélection

Les candidats en situation de handicap (justificatifs PAP-PAI, notification MDPH...) peuvent bénéficier d'aménagement pour les épreuves de sélection. Les demandes d'aménagement des épreuves (tiers temps supplémentaire...) sont à préciser dans le dossier d'inscription.

5 - Déroulement de la sélection

Vérification de conformité :

Une première étude des dossiers est effectuée par la Commission de sélection composée du Directeur de l'organisme agréé ou de son/sa représentant(e), du/de la Responsable de la formation et de formateurs permanents.

La commission vérifiera la conformité du dossier du candidat avec les conditions d'entrée dans la formation (diplôme et éventuellement emploi). Les candidats dont le dossier est conforme sont admis à passer les épreuves d'admission. Ils seront contactés par mail **à compter du 24 février 2025.**

L'admission :

L'admission prend en compte :

1. Les éléments figurant dans le dossier de candidature (parcours de formation, résultats scolaires, résultats d'examen, expériences professionnelles, motivation) qui seront évalués sur 50 points à partir d'une grille d'évaluation.
2. Un entretien individuel d'une durée de 20mn avec un formateur et/ou un professionnel destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. (Art.D.451-28-5 du Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.) qui sera évalué sur 50 points à partir d'une grille d'évaluation.

L'évaluation globale s'appuiera sur les sept aptitudes attendues pour entrer dans la formation :

1. Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
2. Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress
3. Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
4. Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
5. Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
6. Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
7. Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

La note finale est notée sur 100 points et fera l'objet d'un classement de l'ensemble des candidats.

Toute note inférieure à 30/100 est éliminatoire.

6 - Dates des entretiens

Les entretiens oraux se dérouleront entre **le lundi 24 et vendredi 28 février 2025**.

Tout candidat, devra se présenter 30 minutes avant l'entretien avec sa convocation et une pièce d'identité.

7 - Nombre de places en formation

	Promotion 1	Places prioritaires aux cursus non complets* (allègements et/ou dispenses)
Jeunes en poursuite de scolarité <i>Statut scolaire ou alternant</i>	18	Dont 3
Demandeurs d'emploi	2	Dont 1
Salariés		
	20	

8 - Résultat de l'admission

Selon le décret n°2018-734 DU 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social :

« Art. D. 451-28-5. – L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission. »

- **Composition de la commission d'admission :**

1. Direction de l'établissement de formation ou son représentant,
2. Responsables de formation,
3. Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
4. Formateurs permanents de l'établissement

Les membres sont désignés annuellement par le chef d'établissement.

- **Délibération de la commission d'admission :**

5. La délibération est anonyme
6. L'admission est prononcée par la commission à partir de la note d'admission
7. La commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et l'ordre de classement.
8. Une liste des candidats admis, candidats en liste complémentaire et non admis est établie.

- **Communication résultats**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les candidats inscrits recevront les résultats par mail à compter du **lundi 3 mars 2025.**

9 - Confirmation d'inscription Administrative à la formation

Les candidats devront confirmer leur inscription dans les délais indiqués auprès du service Scolarité de l'établissement.

Des frais d'inscription seront demandés lors de la confirmation d'acceptation de la place en formation à hauteur **de 130€** pour tous les candidats à la formation initiale.

Seules les personnes en situation de cas de force majeure pourront établir une demande de report auprès de la Direction.

Candidats admis sous réserve :

Les candidats admis sous condition de l'obtention du BTS ESF devront impérativement fournir l'attestation provisoire de réussite dès la promulgation des résultats de l'examen.